

VILLE DE THANN



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

28 + 1 procuration

OBJET :

Point n° 5

Election des Adjoints

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
30 mars 2026 par
M. Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 mars 2026

Etaient présents : M. SCHNEBELEN, Mme MANN, M. FUCHS, Mme BINDER, M. CHOLAY, Mme MALLER, M. CORDONNIER, Mme MARCEL, M. SEIGNEZ, Mme HOELT, M. DERSIS, M. HUMMEL, Mmes PICCININI, LAILLY, HURTH, MM. STEININGER, RAKOTONIRAINY, Mmes RAKOTONIRAINY-EHRET, WOLFARTH, MM. LUTTRINGER, SCHILDKNECHT, Mmes AYGUN, BAUMIER-GURAK, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDELIN, Mme DIET, M. JULLY

Etait excusé et a donné procuration :

M. ARDIZIO, excusé a donné procuration à M. SCHNEBELEN

Monsieur le Maire, Charles SCHNEBELEN, rappelle que les dispositions relatives à l'élection des adjoints relèvent de l'article L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Selon le principe de parité homme/femme, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Aucune disposition n'interdit la présentation de listes incomplètes. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur Charles SCHNEBELEN, au nom de la liste « Un souffle nouveau pour Thann » propose la liste des candidats suivants :

1. Madame Delphine MANN
2. Monsieur Pierre FUCHS
3. Madame Aude BINDER
4. Monsieur Jean-Pierre CHOLAY
5. Madame Gisèle MALLER
6. Monsieur Daniel CORDONNIER
7. Madame Valérie MARCEL
8. Monsieur Mathieu SEIGNEZ

Monsieur le Maire, Charles SCHNEBELEN, demande si une autre liste est déposée.

Aucune autre liste ne s'étant déclarée, Monsieur le Maire, Charles SCHNEBELEN, invite chaque conseiller municipal à déposer dans l'urne son bulletin de vote.

Monsieur le Maire, Charles SCHNEBELEN proclame les résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	29
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	0
- Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	6
- Nombre de suffrages exprimés :	23
- Majorité absolue :	13

A obtenu : la liste « Un souffle nouveau pour Thann » : **23 voix.**

Les adjoints dont la liste suit, sont immédiatement installés :

1^{ère} adjointe	: Madame Delphine MANN
2^{ème} adjoint	: Monsieur Pierre FUCHS
3^{ème} adjointe	: Madame Aude BINDER
4^{ème} adjoint	: Monsieur Jean-Pierre CHOLAY
5^{ème} adjointe	: Madame Gisèle MALLER
6^{ème} adjointe	: Monsieur Daniel CORDONNIER
7^{ème} adjoint	: Madame Valérie MARCEL
8^{ème} adjointe	: Monsieur Mathieu SEIGNEZ

Monsieur le Maire, Charles SCHNEBELEN énumère les délégations de chaque adjoint :

- **Madame Delphine MANN** : dynamisation du centre-ville, culture et patrimoine, tourisme et jumelages, vie citoyenne, rayonnement territorial et réseaux, services publics, interface avec les opérateurs de santé, communication
- **Monsieur Pierre FUCHS** : état-civil – population, devoir de mémoire, relations aux habitants, représentativité auprès des associations
- **Madame Aude BINDER** : finances, ressources humaines, évaluation des politiques publiques, archives
- **Monsieur Jean-Pierre CHOLAY** : travaux, espaces verts, propreté urbaine, urbanisme, mobilité, bien-être animal
- **Madame Gisèle MALLER** : affaires sociales, lutte contre la solitude, aînés, inclusion et accessibilité universelle, santé
- **Monsieur Daniel CORDONNIER** : sécurité, protection civile, prévention des risques, forêts, chasse, environnement, ERP
- **Madame MARCEL** : éducation, liens intergénérationnels, commerce, marchés et économie locale,
- **Mathieu SEIGNEZ** : jeunesse, sport et santé mentale, valorisation du cadre naturel

Les adjoints seront secondés dans leurs fonctions par des conseillers municipaux délégués sur désignation de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme
Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann



Aleyna AYGUN
Secrétaire de Séance